Monsieur mon Frere

J'ay receu la copie de la lettre que L. V. V.
vous a escrit, & par la mienne du 1 de ce mois
je vous ay donné advis sommairem[en]t de ce qui
s'est fait. Puis que nous ne sommes que deux
icy a sc[avoir] M. Pallio & moy, nous laissons encor
dormir ceste affaire jusques a ce que M. de Beau
mont soit de retour. Mon but, Monsieur, en ceste
affaire c'est l'interest de S. A. et le soulagement
des Creanciers. Et en ces points je me regle selon
l'instruction & l'ordre de lad. A. en conformité de v[ost]re
prudent Conseil. En vostre responce a lad. lettre vous pour
rez s'il vous plaisoit, effacer la crainte ou croyance qu'il
monstre avoir de la mortification d'une partie de 50 V £
& le conseiller a ne rengreger les matieres. ains donner occa
sion & faciliter les moyens a trouver dequoi satisfaire a la
volonté de S. A. & a la necessité de sa maison afin de s'acque
rir par la du credit & du respect. Si vos occupations
vous permettoient de parcourir mes lettres precedentes
de ceste matiere vous verriez que l'apprehension ou
la colere de cest homme luy remplist la phantasie a voir et
concevoir des choses outre et contre la verité. Autre chose
est de se servir pour quelq[ue] temps des ?? du Marché

ou de luy decreber le capital. Enfin il vous plaira de reduire la fausse opinion qu'il a, & adoucir les
matieres sur le fondement proposé en mes lettres. Je ne crain qu'une chose c'est que si Madame la Prin:
cesse luy demande de l'argent qu'il ne die que nous desirons de rembuscher a son administration, & persuade ainsi a
S. A comme s'il n'y avoit faute d'argent, et que par la il soit empesché de luy gratifier en sa demande. Le Greffier
est de retour, & a esté consulté sur ceste affaire. Et vous scavez que lors que plusieurs meschans entreprennent
une chose, ils sont capables de tout notamm[ent] apud genus aequale & ceux qui aiment la mediocrité et flatterie.

C'est assez parlé des choses fascheuses. Dieu est plus puissant que tous. Ipse videbit in monte suo. Il faut que je vous entretienne du Pseudo-Rohan aut vero Petrusio. L'histoire vous sera peut estre mieux connue qu'a nous. neantmoins je vous diray quelques petites circonstances qui vous contenteront. Ce jeune garcon a demeuré a Leiden en la maison d'un marchand et a frequenté l'Escole Latine et s'appelloit au commencement Carolus Petrié, en apres Valerius et a la fin Carolus Henricus. Il a par deux fois esté accompagné par les Clopkens, l'une fois par les dam[lles] de Santhorst qui luy avoient donné force effigies bien faites quelques unes d'argent qu'il portoit avec des croix et reliques sur son corps, et les fist voir a ces Compagnons d'Escole, entre autres au fils aisné de M. de Persil nommé Abel lequel il affectionnoit sur tous autres. Hier il partit de Leyden et les Paisans et Paisanes de Northollande dejeunerent avec luy chez qui il avoit demeuré. Il les baisa et s'entretint fort gayement avec ces gens et sur le depart pleura de regret et monstra avoir quelque apprehension qu'on tascheroit de le tuer en son voyage. On m'a dit que 2 gentilshommes ont presenté requeste a Messieurs les Estats Generaux pour le faire passer sur un vaisseau de guerre en France. On escrit de France que M. le Duc de Monbazon, le Prince de Gemené l'avoient pour l'heritier du Duc de Rohan et beaucoup d'autres, qu'il n'y a que le Duc de Sully et la fille du Duc de Rohan mariée avec M. de Chabot qui s'y opposent. Il ne scait pas parler François, ains parle tres bien Flamand. a esté entierement regagné par ceux de nostre religion. quand il se trouvoit au presche il estoit assis parmi les Burgemaisters de Leyde. Je crois que c'est de peur qu'on la

[Left margin, written sideways:]
[illegible] en quelques commencemens. On le tient de bon naturel et sans capable d'instruction et de jugement, ayant monstré des saillies et des mouvemens extraordinaires. [illegible] On pourra dresser une histoire de Rohan [illegible] Carolus Rosso [illegible] Rohan [illegible] M. Chabot [illegible] Gorcum. En fin tous brouillés. Mais je n'ay loisir de continuer la prose. Je me recommande de vos bonnes graces et vous demeure Monsieur vostre
Tres humble et tres obeissant serviteur D. de Wilhem
Le VI d'Aoust 1646 a la Haye.

Ma femme & mes enfans vous saluent et me prient de vous
escrire quels se portent bien & quels vont mangé de vos
fruicts en vostre jardin a Voorburg en cas que trouvés plaisir bien
donner la permission. Je fay à croire aux enfans qu'il y a de
les defenses de vostre part, et je voudrois qu'elle fust pour la Mort et
tout Castle mangeur de fruicts. Le donneur de la presente est le filz
du Conseiller Stabert lequel a desiré d'estre recommandé a vous. Roga
tus rogo qu'il le soit tant qu'il merite, & non pas autrement.

© Universiteitsbibliotheek Leiden
Cod. Hug. 37 (Wilhem) 242
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/4059

Myn Heer
Myn Heer van Zuylichem Ridder
Raedt en Secretaris van S.H.

Amici mariti

Vt Leger